

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article360>

COMMUNIQUÉ

# Pour la pleine Séparation de l'Enseignement public et des écoles privées !

- Communiqués, prises de positions, actions -

Publication date: jeudi 30 avril 2009



---

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

---

**ÉCOLES  
EN DANGER**

Nous avons pris connaissance, par nos Fédérations départementales de la Région Rhône-Alpes, d'une atteinte très grave à la laïcité. Pour la première fois, le Rectorat de Grenoble a décidé qu'un grand nombre de lycées privés seront centres d'examen pour le baccalauréat 2009. La Fédération Nationale de la Libre Pensée ne peut accepter que les élèves passent les épreuves du Baccalauréat, diplôme national et républicain, avec un crucifix au dessus de leur tête ou qu'un employé de l'évêché du diocèse soit le maître à bord lors des examens et donne des ordres aux enseignants fonctionnaires.

L'État français possède le monopole national de la collation des grades. Le baccalauréat est un diplôme d'état, et le principe républicain établit que seuls les établissements laïques qui accueillent tous les élèves sans exception sont habilités pour être les centres d'examens et concours d'État. Selon la Loi du 18 mars 1880 relative à la liberté de l'enseignement supérieur (Art. 1er) : « *Les examens et épreuves pratiques qui déterminent la collation des grades ne peuvent être subis que devant les facultés de l'État* ».

Notre organisation défend la Loi de Séparation des Églises et de l'État et, à ce titre, demande l'abrogation de toutes les lois antilaïques, en particulier de la loi Debré qui, la première, a permis de considérer de fait les établissements confessionnels comme participant au service public. Elle considère que cette mesure est une atteinte supplémentaire à la laïcité de l'École.

C'est pourquoi la Libre Pensée s'est adressé à Monsieur le Recteur, Madame et Monsieur les Inspecteurs d'Académie de l'Ardèche et de la Drôme, pour qu'ils reviennent sur cette décision. *En tout état de cause, il leur appartient d'assurer la neutralité des centres d'examen et l'égalité des candidats, quelles que soient leurs convictions, pour éviter tout préjudice susceptible de faire grief, ou, ce qui est tout aussi grave, d'affecter la liberté de conscience des élèves ou des surveillants des épreuves.*

*Enfin, il ne saurait être question que les employés des associations confessionnelles qui dirigent les établissements privés, soient subrogés dans les attributions hiérarchiques des proviseurs et puissent convoquer les fonctionnaires de la République ou leur donner des ordres.*

Après la signature, le 18 décembre 2008 d'un accord diplomatique sur la reconnaissance des diplômes de « *l'enseignement supérieur* » catholique, au nom du processus de Bologne, initié par l'Union européenne, un pas de plus est franchi.

La France n'est pas l'Italie : nous ne voulons pas d'affaire Franco Coppoli en France (professeur sanctionné pour avoir refusé la présence d'un signe religieux dans une salle de classe). C'est aussi pourquoi, la Libre Pensée a fait interdire, par le Tribunal administratif, la présence d'un crucifix dans la cantine municipale de la commune de Wandignies-Hamage dans le département du Nord. La Libre Pensée s'est adressé officiellement à madame Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, pour qu'elle ordonne au Préfet de faire exécution du jugement. En effet, Madame le Ministre semble plus prompte à faire expulser les travailleurs immigrés qu'à faire appliquer la loi laïque et républicaine dans nos institutions.

## **La Libre Pensée n'acceptera jamais ce qu'elle a combattu hier**

Depuis l'avènement de la Loi Debré, la Libre Pensée a toujours refusé les lois antilaïques. Elle est toujours restée fidèle au mot d'ordre républicain « Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'école privée ». C'est pourquoi,

dès 1983, elle a manifesté publiquement sa totale opposition au projet du « Grand Service public unifié » dit projet « Savary » qui visait à unifier l'enseignement public et l'enseignement privé sur le mode de fonctionnement des écoles catholiques.

La loi Jospin de 1989, les Accords Lang-Cloupet, les concours publics passés dans les écoles privées, les crucifix dans les locaux scolaires, la reconnaissance des diplômes catholiques, tout cela participe de l'unification de l'enseignement public avec les écoles catholiques. C'est une nouvelle offensive contre la laïcité de l'École publique et de l'État.

À l'heure où d'aucuns en appellent à nouveau à un « grand service public d'éducation, unifié et laïque, national et rénové », la Libre Pensée indique clairement qu'elle ne sera pas partie prenante de cette nouvelle trahison.

**Elle appelle tous les laïques et leurs associations à se mobiliser pour la défense du principe de Séparation des Églises et de l'État, tel qu'il est institutionnalisé par la loi du 9 décembre 1905 !**

**Pas de patrons, pas de curés à l'École laïque !**

**Pas d'examens publics, pas de "collation des grades" par et dans les écoles des curés !**

Paris, le 30 Avril 2009